

Image not found or type unknown



## DIAGNOSTIC PLOMB NON VALIDE A LA SIGNATURE DEFINIVE

Par **Martine771**, le **08/11/2021 à 23:59**

J'ai acheté un bien immobilier fin octobre 2021 , le diagnostic plomb, positif, réalisé en 2018 n'était plus valable au moment de la signature définitive, quel est mon recours ?

Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **09/11/2021 à 13:47**

Bonjour

En effet, si le diagnostic indiquait un taux de + de 1mg/cm<sup>2</sup> (logement dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1949), sa durée de validité était de 1 an, illimité en dessous.

Pour un recours, voir un avocat semblerait logique.

Pour les sanctions, un clic ici. 😊

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1142>